

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 02 MAI 2012

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, REY, CARSUZAA, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, BAREILLE, MALEIG, BITAILLOU, Mme REGUEIRO, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Jean-Pierre DOMEQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Philippe GARROTE	à	Anne BARBET
	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE	à	Nathalie REGUEIRO
	Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU
	Fabien REICHERT	à	Robert BAREILLE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Dominique QUEHEILLE
	Patrick MAILLET	à	Bernard UTHURRY

<u>Suppléants</u> :	Patrice CRESTE	suppléant de	Marie ECHEPARE
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Georgette SALHI	suppléante de	Marie-Lyse GASTON
	Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINE

Excusés : Patrick SEBAT, Jean-Claude ELICHIRY, Jean CASABONNE, France JAUBERT-BATAILLE, David LAMPLE, Gérard FRECHOU, Jean-Michel BELLOT, Gérard LEPRETRE, Jean-Marie GOUINEAU, André LABARTHE, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 120502-02-PAH

ESPACE BEDAT – FINANCEMENT ETAT

M. GAILLAT indique que lors des séances du 6 octobre et du 20 décembre 2011, le Conseil Communautaire a approuvé le projet d'aménagement intérieur de l'Espace Bedat pour un montant de 2 500 000 € HT (soit 2 990 000 € TTC) et son plan de financement.

Pour confirmer son aide (130 000 €), la DRAC souhaite des engagements de la CCPO concernant :

- le préfinancement de la TVA,
- l'origine des moyens financiers : aides précisées dans le plan de financement mentionné dans les délibérations susvisées et autofinancement, sans recours à l'emprunt,
- l'engagement de la CCPO à prendre en charge le solde de l'opération si les aides n'atteignaient pas le montant nécessaire à son financement.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **CONFIRME** la demande d'aide de l'Etat (DRAC) à hauteur de 130 000 €
- **S'ENGAGE** à préfinancer la TVA
- **S'ENGAGE** à régler le solde de l'opération si les aides n'atteignaient pas le montant nécessaire à son financement

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 02 mai 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT